

L'INFOSAS

**Un service conçu pour
vous conseiller dans
la mobilisation
des appuis spécifiques**

Dans le cadre de la mobilisation du service appuis spécifiques, l'Agefiph et le FIPHFP mettent à votre disposition le service INFOSAS. Découvrez en quoi consiste ce dispositif et comment il peut vous aider à améliorer votre intervention.

Qu'est-ce que l'INFOSAS ?

L'INFOSAS est un service optionnel, conçu pour vous fournir des informations et des conseils sur la mobilisation d'un appui spécifique pour une personne en situation de handicap que vous accompagnez.

Information de premier niveau

L'INFOSAS permet d'obtenir des renseignements et des conseils sur les appuis spécifiques, ainsi que de connaître si besoin, la typologie de handicap à mobiliser.

Vérification de l'adéquation à votre besoin

Ce service vous aide également à déterminer si un appui spécifique est une réponse ou non au besoin que vous avez identifié, nécessaire à l'accompagnement que vous réalisez auprès de la personne en situation de handicap.

Conseil de réorientation

Si les Appuis Spécifiques ne sont pas la réponse la plus adaptée, l'INFOSAS pourra vous recommander d'autres services ou dispositifs pour répondre au besoin identifié.

A qui s'adresse -t-il ?

Ce service est destiné exclusivement aux acteurs habilités, susceptibles de pouvoir déposer une demande :

- France Travail
- Cap emploi,
- Mission locale,
- Employeur privé éligible,
- Employeur public sous convention avec le FIPHFP,
- Centre de gestion sous convention avec le FIPHFP.

Pourquoi utiliser l'INFOSAS ?

En tant que conseiller à l'emploi/employeur, vous jouez un rôle clé dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. L'INFOSAS vous permet de sécuriser la mobilisation de l'appui spécifique en amont du dépôt d'une demande.

L'INFOSAS est là pour vous aider à rendre l'accompagnement des personnes en situation de handicap encore plus efficace et personnalisé.

Comment bénéficier du service de l'INFOSAS ?

Le service INFOSAS est accessible uniquement par mail. Pour en faire la demande, vous devez envoyer un message à l'adresse régionale indiquée ci-dessous, en précisant les éléments suivants :

- **Vos coordonnées**
- **Une description succincte de la situation**
- **Vos questions ou besoins spécifiques**

Les prestataires de l'Agefiph répondront rapidement à votre demande et vous orienteront vers les solutions les plus adaptées à la situation de la personne que vous accompagnez.

Coordonnées de votre INFOSAS régionale :

infosas.bourgogne-franche-comte@agefiph.asso.fr

Délai de traitement

Vous recevrez un accusé de réception sous 4 jours.

Un rendez-vous vous est proposé dans les 7 jours calendaires suivant votre demande.